

Technicien Télécom

Codification : OPH-TTE

MISSION GÉNÉRALE

- Raccorder des câbles de fibre optique et effectuer des mesures optiques dans le respect des modes opératoires.
- Tirer et poser des câbles et des boîtiers de raccordement sur des réseaux optiques dans le respect des modes opératoires.

RESPONSABILITÉS

Réaliser des raccordements optiques

ACTIVITÉS

- Prendre connaissance des plans d'exécution
- Poser des PBO (Point de Branchement Optique) ou BPE (Boîtier de Protection d'Épissure)
- Raccorder les câbles fibre optique en fonction de l'intervention et du cahier des charges du client

Réaliser des mesures optiques et des contrôles

- Contrôler l'atténuation des raccordements et des câbles selon le cahier des charges à partir des mesures optiques
- Vérifier la bonne affectation des fibres selon les plans
- Réaliser des contrôles et mettre à jour les documentations (plans de câblage, plans de raccordement et synoptique, repérage et étiquetage des câbles)

Dérouler du câble

- Réaliser les travaux de balisage et de signalisation du chantier
- Choisir, adapter son matériel en fonction de la configuration de l'installation
- Réaliser un tirage de câble en aérien ou en souterrain en s'adaptant à l'infrastructure

QSE

- Avoir l'œil sécurité pour garantir sa sécurité et celle d'autrui
- Respecter les procédures et remonter les dysfonctionnements
- Ranger les chantiers, les fourgons et s'assurer de la propreté de son chantier en préservant l'environnement

SAVOIR-FAIRE

- Lire et comprendre des plans d'exécution
- Connaître les différents types de fibre optique et le raccordement
- Savoir utiliser des appareils optiques : soudeuse, mesureur optique, réflectomètres

PROFIL DE LA FONCTION

- CAP/BEP Electricité
- Et/ou expérience de 2 ans dans un domaine similaire

SAVOIR-ÊTRE

- Être assidu et ponctuel
- Être autonome et faire preuve d'initiative
- Avoir une capacité d'écoute, d'analyse et de remise en cause

Collaborateur :

Date :

Signature :

Dans le cadre de son activité, le salarié peut être amené à effectuer tout ou partie des tâches définies ci-dessus, étant précisé que cette liste n'est pas exhaustive. Ces différents points sont abordés et évalués lors de l'entretien d'évaluation périodique.